

## Cotisations des membres de l'ASMA

	Cotisation par année excl. TVA
<b>Cotisation de base</b>	<b>Fr. 150.00</b>

<b>+ cotisation supplémentaire</b> Cotisation supplémentaire selon chiffre d'affaires dans le domaine des installations de ferme, des machines agricoles et des tracteurs (y compris le service des pièces de rechange, les travaux de service et des réparations)	Cotisation individuelle selon tableau de calcul
<b>Chiffre d'affaires</b>	
moins de 1/2 Mio.	Fr. -
1/2 à 1 Mio.	Fr. 100.00
1 à 2 Mio.	Fr. 200.00
2 à 3 Mio.	Fr. 320.00
3 à 6 Mio.	Fr. 450.00
6 à 10 Mio.	Fr. 650.00
10 à 20 Mio.	Fr. 1'000.00
20 à 50 Mio.	Fr. 1'750.00
plus de 50 Mio.	Fr. 2'350.00

### Cotisation annuelle totale par année

Cotisation de base Fr. 150.00 excl. TVA + cotisation supplémentaire selon chiffre d'affaires.